

# TARIFICATION BANCAIRE

tarifs au 1er Octobre 2017



Crédit Municipal

ETABLISSEMENT PUBLIC DE CRÉDIT ET D'AIDE SOCIALE

1 EXTRAIT STANDARD DES TARIFS Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.	
Abonnement à des services de banque à distance (internet) (hors coût du fournisseur d'accès internet)	Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Service non proposé
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat	35 € / an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé	39 € / an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte Griffon)	25 € / an
Frais par retrait d'espèces à un GAB / DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la Zone Euro avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) - En agence ou par internet	3 € / virement
Paiement d'un prélèvement SEPA	
- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
- Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit
Commission d'intervention (avec un plafond de 80€ / mois)	6€ / opération
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Griffon Protection)	19 € / an
Frais de tenue de compte	0,90€/mois (soit pour information 10,80€/an)
2 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	
2.1 OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
Prise en charge des formalités de changement de banque (mobilité bancaire)	Gratuit
Relevé des opérations domiciliées (mobilité bancaire)	Gratuit
Ouverture de compte	Gratuit
Frais de mise en place prélèvement automatique	Gratuit
Clôture de compte de dépôt	Gratuit
Procuration (mise en place et suppression)	Gratuit
Désolidarisation d'un compte joint	Gratuit
2.2 RELEVÉS DE COMPTE	
Envoi relevé mensuel	Gratuit
Envoi relevé livret mensuel	Gratuit
Mise à disposition au guichet des relevés - par mois	5 €
Récapitulatif de frais annuels	Gratuit
Frais de relevé bi-mensuel (facultatif) - par mois	5 €
Extrait de compte	10 €
2.3 TENUE DE COMPTE	
Délivrance d'un R.I.B (BIC / IBAN)	Gratuit
Enregistrement d'une nouvelle adresse postale, téléphonique...	Gratuit
Frais de tenue de compte	0,90€/mois (soit pour information 10,80€/an)
Frais de gestion pour traitement particulier	10 € / jour

Frais sur compte sans mouvement + de 90 jours	21 € / trimestre
Frais de tenue de compte inactif	30 € / an
Frais suite à notification signalée par la BDF d'une interdiction d'émettre des chèques	30 €
2.4 SERVICE EN AGENCE	
Frais de retrait d'espèces en agence avec ou sans émission de chèque	Gratuit
Mise à disposition au guichet de tout document (hors relevé)	7 € / document
Frais d'envoi en recommandé	7 € / envoi
Frais pour retour de courrier lié à la gestion du compte	7 € / retour
Frais de recherche documents (exercice en cours)	20 € / document
Frais de recherche documents (exercices N-1 et antérieurs)	30 € / document
Frais délivrance d'une attestation	20 €
Frais éditions diverses	2 € / page
3 BANQUE À DISTANCE	
Abonnement à des services de banque à distance (internet) - uniquement consultation (Accès et connexion à la charge de l'abonné et facturé par les divers opérateurs en fonction des tarifs en vigueur)	Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Service non proposé
Messagerie client : communiquer avec votre agence	Gratuit
Frais de réédition des codes d'accès à la consultation des comptes	Gratuit
4 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
4.1 CARTES	
4.1.1 CARTES VISA	
Frais par retrait d'espèces à un GAB / DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la Zone Euro avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Frais opposition carte bancaire (perte, vol, usage frauduleux) à l'initiative du client	Gratuit
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat	35 € / an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé	39 € / an
Cotisation Carte Bancaire VISA PREMIER (Droits d'entrée)	43 €
Cotisation Carte Bancaire VISA PREMIER (débit immédiat)	100 € / an
Cotisation Carte Bancaire VISA PREMIER (débit différé)	127 € / an
Frais de paiement et de retrait par carte (carte émise par la banque) Zone Euro et Hors Zone Euro	Gratuit
Frais recherche d'une opération sur Carte Bancaire	20 €
Frais réédition de code confidentiel	25 €
Frais échange d'une Carte Bancaire détériorée du fait du client	25 €
Frais envoi de la carte bancaire	5 €
Frais capture de Carte Bancaire (commerçant)	170 €
Frais capture de carte Bancaire (DAB - GAB)	75 €
Frais de modification de plafond de paiement à la demande du porteur	20 €
Bon à savoir : Le Crédit Municipal d'Avignon a adopté le service de sécurisation des paiements sur internet 3D Sécure de Visa. Il permet de sécuriser vos paiements en ligne effectués par carte bancaire sur les sites affichant le logo: 	
A chaque transaction 3D Sécure, un code à usage unique vous est transmis par SMS. Pensez à transmettre et actualiser votre numéro de mobile auprès de votre agence.	
4.1.2 CARTES GRIFFON	
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte Griffon)	25 € / an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte Griffon) - offre 12/18 ans et étudiants	15 € / an
Frais de chargement / rechargement (dont 2 opérations gratuites dans le mois)	0,50 € / opération
Frais de paiement	
- zone euro	Gratuit
- hors zone euro (prélevé sur votre solde carte)	1 € + 2,70 %
Frais de retrait	
- zone euro (réseau BPCE)	Gratuit
- zone euro (hors réseau BPCE - prélevé sur votre solde carte)	1,90 € / retrait
- hors zone euro (prélevé sur votre solde carte)	2,90 € + 2,70 %
Remboursement du solde d'une carte par virement (Carte Griffon)	14,70 €
Frais échange d'une Carte Griffon détériorée du fait du client	25 €
Frais réédition de code confidentiel	25 €
Frais envoi de la carte Griffon	5 €
4.2 VIREMENTS	
Frais de mise en place d'un virement permanent interne	Gratuit
Virement permanent interne - modification ou résiliation	Gratuit
Réception d'un virement reçu d'un compte émetteur d'un pays de la zone SEPA	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent zone SEPA - résiliation	Gratuit
Frais de modification d'un virement permanent SEPA	5 €

Frais par virement permanent zone SEPA	1 € / écriture
Frais par virement occasionnel zone SEPA	3 € / écriture
Frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision (signifié par courrier)	10 € / écriture
Frais par virement émis dans une devise autre que l'Euro ou vers un pays en dehors de la zone SEPA	30 € / écriture
Réception d'un virement reçu d'un compte émetteur d'un pays de la zone non SEPA	Variable selon la banque émettrice
4.3 PRÉLÈVEMENTS / TIP	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Opposition - Révocation d'une échéance de prélèvement	Gratuit
Frais d'opposition tous prélèvements	20 €
Frais d'ajout d'un émetteur sur sa liste blanche ou sa liste limitative (Sélection des créanciers autorisés)	10 €
Frais d'ajout d'un émetteur sur sa liste noire (opposition permanente)	10 €
Prélèvement Inter-entreprise (SDD B2B) - mise en place	10 €
Prélèvement Inter-entreprise (SDD B2B) - opposition / révocation	10 €
Frais de paiement de Titre Interbancaire de Paiement	Gratuit
4.4 CHÈQUES	
Chéquier remis au guichet	Gratuit
Frais destruction chéquier (si garde supérieure à 6 mois)	10 €
Frais de rejet d'un chèque remis à l'encaissement	Gratuit
Frais d'émission d'un chèque de banque	12 €
Frais pour chèque (s) étranger (s) remis à l'encaissement	25 € / chèque
Frais d'opposition chèque (s) par l'émetteur (Remboursé si client titulaire de Griffon Protection)	15 € / chèque
Frais d'opposition chéquier (s) par l'émetteur (Remboursé si client titulaire de Griffon Protection)	30 € / chéquier
Frais envoi chéquier	5 €
5 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	
5.1 GPA et DAC (Gamme des moyens de Paiements Alternatifs au chèque et Droit Au Compte)	
SERVICE BANCAIRE DE BASE Imposé par la Banque de France. Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L312-1 et D.312-5 du Code Monétaire et Financier	Gratuit
Comprenant : ouverture, tenue et clôture de compte; un changement d'adresse par an; la délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire; la domiciliation de virements bancaires; l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte; la réalisation des opérations de caisse; l'encaissement de chèques et de virements bancaires; les dépôts et les retraits d'espèces à nos guichets; les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire; des moyens de consultation à distance du solde du compte; une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise; deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.	
5.2 PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE	
Cotisation à l'offre spécifique CF (client en situation de fragilité financière) - Art R312-4-3 du code monétaire et Financier	3 € / mois (soit pour information 36€/an)
Comprenant : tenue, fermeture et le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt; une carte de paiement à autorisation systématique; le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte; quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité; deux chèques de banque par mois; un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement; un système d'alertes sur le niveau du solde du compte; la fourniture de relevés d'identité bancaire; le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R.312-4-2 (4 € par opération et 20 € par mois); un changement d'adresse par an.	
6 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	
6.1 COMMISSION D'INTERVENTION	
Commission d'intervention (plafonnée à 80 €/mois)*	6€ / opération*
6.2 OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
Frais par Avis à Tiers Détenteur, frais par Saisie Attribution, frais par Opposition à Tiers Détenteur.	80 € (sans pouvoir excéder le montant de l'ATD, SA et ODT)
Frais par Opposition Administrative	10% de la somme due au Trésor Public (sans pouvoir excéder 80 €)
Frais pour chèque payé émis en infraction à une interdiction bancaire ou judiciaire	20 €
Frais de lettre d'information compte débiteur non autorisé (1ère lettre)	10 €
Frais de lettre d'information compte débiteur non autorisé (2ème lettre)	15 €
Frais de lettre d'information compte débiteur non autorisé tout le mois	20 €
Frais de lettre pour annulation de découvert à l'initiative de la banque	20 €
Frais de transfert du compte au contentieux	50 €
6.3 INCIDENTS DE PAIEMENT	
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	10 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (inférieur à 50 €) (1)	30 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (supérieur à 50 €) (1)	50 €
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (sans pouvoir excéder le montant du prélèvement)	20 €
Frais de rejet de TIP pour défaut de provision (sans pouvoir excéder le montant du TIP)	20 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	30 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	30 €

7 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	
7.1 FACILITÉS DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT	
Étude et mise en place d'un découvert bancaire permanent	Gratuit
Intérêts débiteurs : Découvert avec contrat	12 %
Intérêts débiteurs : Découvert sans contrat	18 %
Montant minimal d'intérêts entraînant une perception	0,15 €
Frais de gestion du découvert permanent	10 € / an
Frais de mise en place d'un découvert exceptionnel et d'avenant à découvert permanent	10 € / opération
7.2 CRÉDIT À LA CONSOMMATION	
Prêts personnels	Nous consulter
Frais de changement mode de remboursement	Gratuit
Frais de report ou d'échelonnement d'échéance (% de l'échéance reportée - sous certaines conditions)	4 %
Frais de réédition d'un tableau d'amortissement	Gratuit
Frais lettre d'avertissement	Gratuit
Frais lettre de rappel	Gratuit
Frais lettre mise en demeure	Gratuit
Frais échéances impayées (% de l'échéance impayée)	4 %
7.3 CRÉDITS IMMOBILIERS (en partenariat)	
Taux et conditions	Nous consulter
8 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	
Pour répondre de la manière la plus appropriée à vos besoins en matière de placements et d'assurance, le Crédit Municipal vous propose toute une gamme de produits. N'hésitez pas à contacter votre conseiller.	
8.1 ÉPARGNE BANCAIRE	
Muni-livret, Bon de caisse, Compte à Terme, C.A.T.A.V.I.P	Taux et conditions, nous consulter
9 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	
Muni Épargne (assurance vie)	Nous consulter
Muni Prévoyance (assurance décès)	Nous consulter
Griffon Protection (assurance moyen de paiement)	19 € / an
10 SUCCESSION	
Ouverture dossier succession (par client)	70 €
11 RÉSOUDRE UN LITIGE	

Toute demande d'information ou réclamation est à formuler auprès de l'agence gestionnaire de votre compte bancaire. Si une réponse satisfaisante ne peut être apportée, le client peut transmettre la réclamation au Directeur de la Caisse de Crédit Municipal - 2 rue Viala BP 80212 84009 AVIGNON CEDEX 1.

En cas d'absence d'accord, vous pouvez saisir le médiateur de la Caisse de Crédit Municipal. Le médiateur ne pourra conduire la procédure de médiation et examiner les litiges qu'après s'être assuré que vous avez effectué au préalable les réclamations écrites auprès de la Caisse de Crédit Municipal.

La saisine du médiateur référent de la consommation est à adresser :  
- en ligne à [www.mediation-service.fr](http://www.mediation-service.fr) - le client se rend sur la plateforme et suit la procédure indiquée

- ou par courrier à : Via Médiation, médiation.service.fr - Comité de supervision de la médiation professionnelle - 16 cours Xavier Arnoz - 33000 BORDEAUX à l'attention de mme AUFFREY.

Le médiateur, indépendant, statue dans les deux mois de sa saisine.  
La procédure de médiation est gratuite.

Les coordonnées de l'autorité de contrôle compétente sont les suivantes :

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)  
61 rue Taitbout - 75 436 PARIS CEDEX 09

La liste des établissements de crédit et plus généralement celle des prestataires de services de paiement habilités peut être consultée sur le site de la Banque de France :

[www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)

### DISPOSITIF DE GARANTIE DES DÉPÔTS

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière et ses textes d'application. Pour consulter en détail les mécanismes de ce dispositif :  
FBF - 18 rue Lafayette - 75009 Paris cedex 09

[www.credit-municipal-avignon.fr](http://www.credit-municipal-avignon.fr) (rubrique service Web / téléchargement)

\* Les clients en situation de fragilité financière ayant accepté l'offre spécifique CF ainsi que les clients bénéficiaires de Droit Au Compte voient ces commissions limitées à 4 €/opération et 20 €/mois

(1) forfait incluant : frais par chèque impayé, frais de dossier, frais lettre injonction (adressée au(x) titulaire(s) et lettre information mandataire), blocage provision, certificat de non-paiement, lettre régularisation interdiction bancaire, déclaration Banque de France.  
N'incluant pas : frais postaux (lettre recommandée avec AR).